

Cette note se veut un résumé rapide avec quelques commentaires des représentants du personnel sur les principales informations recueillies lors de la réunion.

### 1) Note de service sur le recrutement et la gestion des CDD :

Suite aux réflexions du groupe de travail CDD, une note de service est en préparation pour encadrer le recrutement et la gestion des CDD de plus en plus nombreux au Cemagref. Après avoir repoussé plusieurs fois l'échéance, la DG prévoit de présenter le projet de note de service au prochain CTCP du 19 novembre.

Pour les OS le but n'est pas d'encourager ce type d'emploi mais de faire en sorte que les règles de recrutement et gestion soient transparentes et harmonisées pour l'ensemble de l'Etablissement.

Les OS font remarquer que le salaire des CDD n'est pas une variable d'ajustement des contrats passés avec les financeurs. Le niveau de compétence doit être affiché sur le profil de poste : la rémunération sera en relation avec le profil et le nombre d'années d'expérience, et il ne doit pas y avoir d'exceptions en plus ou en moins.

La flexibilité souhaitée par la DG pour recruter des CDD et notamment ceux dits "de haut niveau" peut engendrer des conflits dans les équipes et cautionner le fait du prince. Les OS considèrent que les rémunérations des CDD doivent coller au plus près de celles des titulaires recherche, dans une perspective de titularisation. Au niveau diplôme il faut être très strict pour ne pas générer de sous-classement.

L'appellation « Post-Doc » est ambiguë car elle est en fait tout simplement un CDD pour un jeune chercheur qui devient « post-doc » pour le Cemagref lorsque le dossier est examiné par le C10 (commission des accueils).

Les OS renouvellent leur demande d'avoir un bilan annuel de l'évolution de l'emploi non-titulaire au Cemagref et réitèrent leur demande pour des postes de titulaires. *Si on a en permanence 40% de CDD, ils doivent bien en partie effectuer des tâches pérennes pour l'établissement (pas de sous-prolétariat au Cemagref!).*

### 2) Risques Psychosociaux au Cemagref :

Suite à la motion votée au CTCP du 17 juin sur "la prise en compte des situations individuelles ou collectives pouvant générer des risques psychosociaux au Cemagref", les OS souhaitent connaître le calendrier des actions et les préparatifs pour une réunion dédiée du CHSC prévue le 17 novembre.

Un groupe de travail interne va être créé au sein du CHSC (à réunir en septembre et octobre) pour travailler la question et faire des propositions au CHSC. Pour l'instant les seuls experts extérieurs sont le médecin du travail coordonnateur et la conseillère en économie sociale et familiale. Les OS insistent pour que la direction arrive à ce groupe de travail avec des propositions et ne se repose pas sur les représentants du personnel.

### 3) Point "primes" (dont dossier "chaud" de la PES) :

Le bilan chiffré des primes 2009 n'est toujours pas disponible.

La mise en œuvre de la PES pour les CR et DR est lancée contre l'avis des instances et des OS. En réponse aux OS qui font remarquer qu'il n'y a pas de note de service pour expliciter la procédure, Roger Genet (RG) fournit quelques éléments : il vient d'envoyer un courrier individuel à une "liste longue" de 38 CR et DR présélectionnés pour faire acte de candidature. Les dossiers sont à retourner avant le 15 octobre. Ils seront ensuite examinés par des rapporteurs et un avis sera demandé à l'Instance Spéciale d'Evaluation qui se réunira en novembre. C'est ensuite le DG qui prendra la décision pour désigner les gagnants, qui seront au nombre de 5 ou 6...en 2010

RG signale qu'il a reçu une motion émanant des CR et DR de Bordeaux (un seul n'a pas signé) refusant le principe de la PES et demandant une répartition uniforme pour tous les CR et DR. E. Sauquet (présent pour SUD-RE, élu CAP CR) remet au DG une lettre signée collectivement par la quasi-totalité des CR et DR de Lyon qui refusent également la PES. Le DG indique qu'il n'est pas possible de modifier la prime de recherche ce que contestent les OS au vue des montants pratiqués dans les autres EPST (montants différents de ceux du Cemagref).

Les OS réaffirment leur opposition à la PES qui ne vient pas résoudre le problème de fond de la revalorisation des carrières des chercheurs. Dans un contexte explosif sur les salaires qui évoluent moins vite que l'inflation (et que le gouvernement s'apprête à amputer par l'augmentation de la cotisation retraite), avec les disparités de rémunérations existantes dans l'établissement, c'est de la provocation de demander aux chercheurs de concourir pour une prime qui ne sera au final accordée qu'à 20 % d'entre eux et pour une durée limitée.

Les OS demandent à la DG de relancer vis-à-vis du MESR les revendications de revalorisation des carrières des titulaires recherche et particulièrement la transposition aux CR des améliorations qui ont été faites pour les maîtres de conférences. Elles signalent que le MEEDDM, même dans ce contexte budgétaire paraît-il verrouillé, vient de faire attribuer une prime statutaire à ses corps de chercheurs (dont ceux en poste au LCPC, qui est un EPST, et bientôt de l'INRETS en passe de fusionner avec le LCPC).

Les OS demandent à la DG de ne pas attribuer cette PES et d'utiliser immédiatement les crédits correspondants :

- 1) pour promouvoir en CR1 la totalité des CR2 promouvables en 2010<sup>1</sup> et
- 2) de répartir le reliquat également entre tous les CR et DR, les personnels titulaires recherche des corps d'ingénieurs et personnels techniques ayant bénéficié du reliquat 2009.

R. Genet propose d'ouvrir des concours de CR1 pour « promouvoir » plus rapidement des CR2 qui ont de bons dossiers. Il déclare qu'il a lui-même été regarder les dossiers des CR2 et qu'ils sont peu nombreux à avoir les caractéristiques pour passer en CR1 !! Les RdP lui demandent d'attendre l'avis de l'Instance Spéciale d'Evaluation avant de formuler de telles appréciations ...

En conclusion : le DG va "réfléchir" à notre demande de passer tous les CR2 promouvables en CR1 ; quant à la PES, il maintient le cap mais concède que "si les chercheurs ne veulent pas de la PES, évidemment qu'on fera autre chose avec l'argent" (*voilà qui ouvre des horizons ! à bon entendeur...*)

#### 4) **Info sur perspectives budgétaires 2011**

La DG n'a rien d'officiel pour le moment de la part du ministère du budget. Même si la Recherche est épargnée par les suppressions d'emplois en 2011 et semble-t-il en 2012, RG n'est pas optimiste : tous les bruits qui circulent annoncent un budget revu à la baisse. Il faudra donc se serrer la ceinture pour le fonctionnement où aller chercher des ressources donc des contrats donc des CDD, etc. (*et peut-être même laisser des postes de titulaires vacants si on n'a pas la masse salariale pour les payer ?*)

Pour la RGPP, tous les EPST passeront à la moulinette. En 2011 ce sera le tour du Cemagref (en ce moment c'est le tour de l'INRA).

#### 5) **Modification du décret organique du Cemagref**

Le DG propose d'organiser une réunion de travail restreinte (pourquoi ?) avec les OS sur le projet de texte modifié fin septembre. A la question de savoir si la DG avait déjà envoyé un projet aux ministères de tutelle, RG a répondu : oui, on l'a envoyé ce matin. Les OS s'étonnent que le DG envoie le texte aux tutelles avant d'en débattre au sein de l'Etablissement... RG indique qu'il veut juste un lifting du texte pour le mettre en accord avec les évolutions des textes législatifs et des missions sans remettre en cause l'existence du Cemagref. Pour le DG on ne refait pas le décret : on le toilette pour réaffirmer les missions du Cemagref avec les mots d'aujourd'hui !

Les OS n'ont pas la même approche ce qu'on écrit dans LE décret fondateur de l'EPST Cemagref c'est la traduction d'un projet pour l'Etablissement et ce doit être l'aboutissement d'un débat approfondi entre les tutelles, la direction, les personnels. Des questions de fond sont posées pour l'avenir du Cemagref, aujourd'hui bien mauvaise position dans les restructurations en cours : quelles tutelles ministérielles ? Quelles missions ? Quels personnels ? Quel système d'évaluation ? et bien sûr, même si ce n'est pas dans le décret, quels moyens alloués par l'Etat pour le mettre en œuvre ?...

Les OS prendront toutes les initiatives pour que soient apportées des réponses à ces questions de fond avant de passer à l'exercice de style sur le texte du décret.

Les participants à la réunion pour SUD-Recherche-EPST :

Jean-Pierre Baume, Vincent Louveau, Eric Sauquet, Roland Estève, Marie-B. Albert

---

<sup>1</sup> Suite au concours organisé pour un recrutement direct en CR1 où a été reçu un candidat n'ayant que deux années d'exercice après la thèse, les OS considèrent qu'il faut sans délai promouvoir les CR2 ayant accompli 4 ans dans ce grade...